

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1564

Lyon 2e - ZAC Confluence phase 1 – Acquisition à titre gratuit des espaces publics du secteur Bichat-Montrochet et du secteur Port Rambaud, auprès de la SPL Confluence - EI 02232 - 02245 - 02246 - 02247 - 02248 – Numéros inventaire 02232T001 - 02245T001 - 02245V001- 02245V002 - 02245V003 - 02245V004 - 02246T001 - 02247T001 - 02248T001 - Opération 60021836 "Frais notariés pour acquisitions à titre gratuit 2015-2020" AP 2015-1, programme 00020

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 25 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINA, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINA, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINA), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1564 - LYON 2E - ZAC CONFLUENCE PHASE 1 – ACQUISITION A TITRE GRATUIT DES ESPACES PUBLICS DU SECTEUR BICHAT-MONTROCHET ET DU SECTEUR PORT RAMBAUD, AUPRES DE LA SPL CONFLUENCE - EI 02232 - 02245 - 02246 -02247 - 02248 – NUMEROS INVENTAIRE 02232T001 - 02245T001 - 02245V001- 02245V002 - 02245V003 - 02245V004 - 02246T001 - 02247T001 - 02248T001 - OPERATION 60021836 "FRAIS NOTARIES POUR ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT 2015-2020" AP 2015-1, PROGRAMME 00020 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2004/1678 du 23 février 2004 modifiée par délibérations n° 2004/2185 et n° 2006/3640 des 18 octobre 2004 et 10 octobre 2006, le Conseil de Communauté a approuvé le programme d'équipements publics de la ZAC Lyon Confluence, 1^{ère} phase.

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet «Acquisition de foncier» et le vote ou l'actualisation des AP, dont celle « Acquisitions foncières 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 00020 « Tous secteurs ».

Par délibération n° 2015/1514 du 28 septembre 2015, vous avez approuvé la poursuite de l'opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions à titre gratuit 2015-2020 ».

En application des dispositions contractuelles du traité de concession et conformément au programme d'équipements publics (PEP) de la ZAC Lyon Confluence, la Communauté Urbaine de Lyon a confié à l'aménageur, la SPL Lyon Confluence, la réalisation du parc des Berges de Saône, du jardin cœur d'îlot et de la promenade Rambaud.

Dans le cadre de l'achèvement de cette 1^{ère} phase de la ZAC, la SPL Confluence entend céder gratuitement à la Ville de Lyon les espaces publics relevant de sa compétence et ayant déjà fait l'objet d'une remise d'ouvrage en date du 19 décembre 2013.

Il vous est ainsi proposé d'intégrer les équipements décrits ci-dessous dans le domaine public de la Ville de Lyon, les travaux étant aujourd'hui achevés :

- le jardin aquatique Sud constitué de deux emprises d'une contenance respective de 308 m² et 4 932 m² identifiées en A1 & A2 sur le plan secteur Port Rambaud ;

- le jardin Cœur d'îlot constitué d'une emprise d'une contenance de 9 099 m² identifié en L1 sur le plan secteur Bichat – Montrochet ;
- le jardin aquatique Nord constitué de deux emprises d'une contenance respective de 6 498 m² et 3 927 m² identifiées en M1 & M2 sur le plan secteur Bichat – Montrochet ;
- le jardin de la MJC constitué de deux emprises d'une contenance respective de 114 m² et 840 m² identifiées en N1 & N2 sur le plan secteur Bichat – Montrochet ;
- le jardin aquatique centre constitué de deux emprises d'une contenance respective de 3 872 m² et 2 957 m² identifiées en N1 & N2 sur le plan secteur Bichat – Montrochet ;
- les volumes 1 et 3 correspondant respectivement au tréfonds et à une partie de jardin et au sursol, de l'état descriptif de division en volumes établi le 3 octobre 2007 sur la parcelle BC 193 identifiés en L2 sur le plan secteur Bichat-Montrochet ;
- les volumes 1 et 3 correspondant respectivement au tréfonds et à une partie de jardin et au sursol, de l'état descriptif de division en volumes établi le 3 octobre 2007 sur la parcelle BC 194 identifiés en L3 sur le plan secteur Bichat-Montrochet.

Il est précisé que le jardin cœur d'îlot identifié au plan sous la référence L1 possède dans son tréfonds un puits relié à un réseau, destiné à collecter les eaux pluviales pour les acheminer au réseau principal, situé en tréfonds de la rue Casimir Perier. Il est ainsi constitué au profit du domaine public métropolitain (fonds dominant) une servitude d'implantation du puits et du réseau. Cette servitude grève les parcelles cadastrées sous la section BC numéro 182 et 195, fonds servant.

Tous les droits d'accès au fonds servant seront librement consentis à l'effet de réaliser tous travaux d'entretien et de maintenance du puits ou du réseau implantés en servitudes.

Par ailleurs, la Ville de Lyon s'oblige à constituer au profit de l'Etat toutes les servitudes qui auront notamment pour objet de définir les prescriptions applicables en matière de surveillance de la nappe phréatique. Les servitudes consenties seront nécessaires à l'implantation des piézomètres dont l'installation a été et serait éventuellement prescrite par l'administration à raison des activités antérieurement exercées sur le terrain ; ainsi que toutes servitudes d'accès rendues nécessaires.

La Ville de Lyon souffrira les servitudes passives apparentes ou occultes, continues ou discontinues, pouvant grever les biens, objet de cette acquisition.

En conséquence, il convient de procéder à la régularisation foncière et domaniale de ces biens, en incorporant au patrimoine communal, par un acte notarié de transfert de propriété à titre gratuit, ces équipements aménagés sur l'espace public et destinés à l'usage du public.

Pour votre complète information, les services de France Domaine ont estimé ces biens à l'euro symbolique selon l'avis ainsi n° 2015-382V01143 daté du 23 septembre 2015.

Les frais d'acte notariés, estimés à 97 000 €, seront pris en charge par la Ville de Lyon. Ils seront financés dans le cadre de l'opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions à titre gratuit 2015-2020 » dont le montant reste inchangé. AP n° 2015-1 « Acquisitions foncières 2015-2020 » programme 00020.

Vu les délibérations n° 2004/1678 du 23 février 2004, n° 2004/2185 du 18 octobre 2004, n° 2006/3640 du 10 octobre 2006 du Conseil de Communauté ;

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2015/1514 du 28 septembre 2015 ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 23 septembre 2015 ;

Vu ledit projet d'acte ;

Vu le procès-verbal de remise d'ouvrages daté du 19 décembre 2013 ;

Vu l'avis favorable de M. le Maire en date du 16 octobre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. L'acquisition à titre gratuit auprès de la SPL Lyon Confluence du jardin aquatique Sud, du jardin Cœur d'îlot, du jardin aquatique Nord, du jardin de la MJC, du jardin aquatique centre, des quatre volumes susvisés, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer aux conditions précitées, l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent à cette acquisition.

3. Les frais notariés seront financés dans le cadre de l'opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions à titre gratuit 2015-2020 » AP n° 2015-1 « Acquisitions foncières 2015-2020 » programme 00020 « Tous secteurs ».

4. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant, correspondant aux frais notariés estimés à 97 000,00 euros, sera financée au budget de la Ville de Lyon à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire sur le programme 00020 - opération 60021836, AP 2015-1 et sera imputée au chapitre 21, nature 2113, fonction 823, selon l'échéancier suivant susceptible de variations compte tenu des aléas ou autres pouvant survenir :

- 2015 : 97 000,00 euros.

5. La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif de la Ville de Lyon comme suit :

N° d'inventaire	Désignation	Surface m ²	Compte nature	Montant €	Observations
02248T001	Jardin aquatique Sud	5 240,00	2113	0,00	Estimation France Domaine : 1 €
02245T001	Jardin d'Erevan	9 099,00	2113	0,00	
02245V001	Volume 1 – tréfonds et parc public (parcelle BC 193)	13,00	2113	0,00	
02245V002	Volume 3 – élévation (parcelle BC 193)	13,00	2113	0,00	
02245V003	Volume 1 – tréfonds et parc public (parcelle BC 194)	6,00	2113	0,00	
02245V004	Volume 3 – élévation (parcelle BC 194)	6,00	2113	0,00	
02247T001	Jardin aquatique Ouagadougou	10 425,00	2113	0,00	
02232T001	Jardin MJC Confluence	954,00	2113	0,00	
02246T001	Jardin aquatique Jean Couty	6 829,00	2113	0,00	
02248T001	Frais notariés – jardins aquatiques sud	/	/	15 598,00	
02245T001	Frais notariés – Jardin d'Erevan	/	/	27 086,00	
02245V001	Frais notariés – Volume 1 – tréfonds et parc public (parcelle BC 193)	/	/	39,00	
02245V002	Frais notariés – Volume 3 – élévation (parcelle BC 193)	/	/	39,00	
02245V003	Frais notariés – Volume 1 – tréfonds et parc public (parcelle BC 194)	/	/	18,00	
02245V004	Frais notariés – Volume 3 – élévation (parcelle BC 194)	/	/	18,00	
02247T001	Frais notariés – Jardin aquatique Ouagadougou	/	/	31 033,00	
02232T001	Frais notariés – Jardin MJC Confluence	/	/	2 840,00	
02246T001	Frais notariés – Jardin aquatique Jean Couty	/	/	20 329,00	

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY